



10 km, 5km et 3 km de la course FLO'WERUN

Règlement

Organisation :

Le 10km, 5km et 3 km de la course Flo'Werun sont organisés par l'IÉSEG et L'AEIL (Association des Étudiants de l'IÉSEG Lille), le **samedi 05 octobre 2024**.

Départ : **09h30 au Parc de la Citadelle**, avenue Matthias Delobel à Lille, au pied de la passerelle Léon Jouhaux.

L'épreuve consiste en une course sur route / chemin d'une distance de 10km ou 5km. Une marche de 3km est aussi disponible.

Participation :

Les courses et marche de 10km, 5km et 3km sont ouvertes à tous, aux coureurs licenciés FFA et non licenciés, sans âge minimum. Les enfants sont les bienvenus, sous la responsabilité de leurs parents, et peuvent les accompagner pendant les courses en vélo / poussette / trottinettes...

Inscription et retrait des dossards :

- 500 participants maximum
- Droits d'inscription sur Finisher : 6,50 €
- La Flo'Werun reversera 5 € par inscription à l'association « Cœur des Mamans Priorité Prévention » en 2024.
- Inscription en ligne jusqu'au jeudi 3 octobre 2024 à 23h59 sur <https://www.finishers.com/course/flo-werun>
- Retrait des dossards au village départ le JOUR J à partir de 9h15, avenue Mathias Delobel à Lille.

Courses :

Pour les courses de 5 et 10km :

- Départ : avenue Mathias Delobel à Lille, au pied de la passerelle Léon Jouhaux
- Arrivée : avenue Mathias Delobel à Lille, au pied de la passerelle Léon Jouhaux
- Balisage ; signaleur tous les 500m et balisage de couleur ROUGE aux intersections.
- Ravitaillements au village départ/arrivée avenue Mathias Delobel, au pied de la passerelle Léon Jouhaux, à Lille.

Pour la marche de 3km :

- Départ : avenue Mathias Delobel à Lille, au pied de la passerelle Léon Jouhaux
- Arrivée : avenue Mathias Delobel à Lille, au pied de la passerelle Léon Jouhaux
- Balisage ; signaleur tous les 500m et balisage de couleur BLANCHE aux intersections.
- Ravitaillements au village départ/arrivée avenue Mathias Delobel, au pied de la passerelle Léon Jouhaux, à Lille.

Annulation de course :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation de la Flo'VeRun se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement ou indemnité. En cas d'empêchement d'accès sur toute ou partie du parcours actuel, de la zone de départ ou d'arrivée, l'organisation proposera un itinéraire bis.

Sécurité médicale :

Un poste de secours sera installé au village de départ / arrivée. Les représentants du suivi médical pourront intervenir sur le parcours auprès de tout participant s'ils jugent que sa santé semble compromise par l'effort accompli. Les personnes fragilisées sont invitées à se faire connaître auprès du personnel médical.

Droit à l'image :

Les coureurs autorisent l'organisation ainsi que ses ayants droits (média, partenaires,...) à utiliser les images fixes et audiovisuelles prises à l'occasion de cet

événement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Assurance :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance MMA IARD & MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES - police d'assurance RESPONSABILITE CIVILE N°5.023.659 pour l'épreuve. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. L'Organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Acceptation du présent règlement :

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sans réserve ni restriction.